

**Département de Loir et Cher**  
**Commune de PRAY**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 février 2020  
Convocation du 18 février 2020  
Compte rendu sommaire

L'an deux mil vingt le 27 février à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erick GOUGÉ, maire.

**Présents :** MM(es), Erick GOUGÉ, Philippe LEFEVRE, Ludovic JAMET, Michaël COURTIN, Sébastien LADOIRE, Jean-Marc LACROIX, Denis YVONNEAU, Emile VILLEDIEU

**Absents excusés :** Patrick THOMAS, Aurélie BATAILLE.

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2019**

Le compte de gestion et le compte administratif dont les résultats figurent ci-dessous ont été présentés et approuvés par les membres présents.

Budget assainissement

<i>Section de fonctionnement</i>	1.35
<i>Section d'investissement</i>	24 990.18

Budget communal

<i>Section de fonctionnement</i>	212 41.44
<i>Section d'investissement</i>	15 182.25

Ces résultats ont été repris pour l'élaboration du budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<i>Section de fonctionnement</i>	301 373.87
<i>Section d'investissement</i>	160 812.00

Le taux des taxes locales reste inchangé :

Taxe foncière : 16.19%                      Taxe foncière (non bâti) : 40.40%

**Territoires Vendômois – Rapport de la CLECT**

Le conseil municipal approuve le rapport établi par la CLECT en date du 31 janvier 2020, fixant les attributions de charges transférées de chaque commune membre de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.

**Questions diverses**

- Projet de site internet de la commune
- Bénédiction du coq de l'église faite le 25/02/2020,
- Tableau des permanences au bureau des élections du 15 mars.

Pray, le 8 juin 2020  
Erick GOUGÉ